



## RETIRER LES POURSUITES CONTRE MON CONJOINT

-----  
Par bruno9419

bonjour,j ai depose plainte contre mon ami pour violences,10jours dITT.Un bleu au dessus de la poitrine etune trace dans le cou.Mon ami m a quitte et j etais tres en colere apres lui et c est pour cela que j ai porte plainte  
J avoue avoir exagere les faits ma deposition et aupres du medecin.Je sais que si j enleve ma plainte il sera quand meme poursuivi ce que ne veux pas.Il est en mise a l epreuve et risque une grosse peine.Quels sont les risques pour moi si j enleve ma plainte et dis que j ai menti merci

-----  
Par jury34

Bonjour,

Effectivement, l'action publique continue même en cas de retrait de votre plainte.

Vous pouvez néanmoins témoigner/attester ce que vous écrivez dans votre question.

Au demeurant, vous ne risquez qu'une déclaration calomnieuse à l'initiative de votre mari.

Cordialement